

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 25

votants 32

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 13 FEVRIER 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, A. SALZE

Mrs., PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes N. BOUABDALLAH, F. MOURET, S. COMBE, D. MAHUET, S. LAMBERT, S. DIET, MD. PAGES,
C. BARRY, N. AUBERT

Mrs. D. CHAMBON, C. PTAK, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN,
R. THIERS-SIMON, M. LOMBARDO

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. E. CHAUVET (pouvoir à M. MARTEL), ML. ANZALONE (pouvoir à PH. MARTIN),
M. LUCIANI-RIPETTI (pouvoir à C. AMIEL), I. MILLET (pouvoir à L. CONSOLIN), C. CHAUVET
(pouvoir à S. PONCHON), L. ROQUEPLAN (pouvoir à R. SIMON), B. REYNÈS (pouvoir à S. DIET),
C. LABARDE (pouvoir à MD. PAGES)

Secrétaire de Séance : Pierre-Hubert MARTIN

20240213 – 08/DEJ03. REGLEMENT INTERIEUR DU MINIBUS

Afin d'accroître l'aide apportée aux déplacements au service jeunesse, aux services municipaux et aux associations locales, la commune de Châteaurenard met à disposition un minibus financé par la publicité des entreprises locales (EURL Maxime ROCCI, EURL AS ELEC, SARL AGSN, Tondoland, Allianz, Ad'hoc pneus, Macdonald's, Eiffage, Carrosserie MARTINEZ, IRRIFORE, Résidence Cœur de Provence, SARL GIORGI, Condor Protection, LIDL, SAS RENAULT Francis, Domaine les Blaquières, SARL Nicolas, Entre pro, ENTREPRISE RIEU).

L'utilisation du minibus est réservée en priorité aux services municipaux.

Durant les vacances scolaires et les mercredis, il est utilisé par l'Accueil de Loisirs.

L'emprunt du minibus peut se faire par les associations pour des déplacements sportifs, pédagogiques ou culturels.

De ce fait, l'élaboration d'un règlement intérieur est nécessaire pour expliciter les conditions de mise à disposition et les mesures d'utilisation.

Vu l'examen de ce dossier en commission Sports/Vie associative/Education-Jeunesse le 30 janvier 2024

Les explications du rapporteur entendues,

Mme Nacera BOUABDALLAH étant sortie de la salle, elle ne prend donc pas part au vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

ADOpte le règlement intérieur du minibus communal.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 14 février 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop and a vertical stroke, is written over the official seal of the Municipality of Châteaurenard.

